

Opération: Brésil

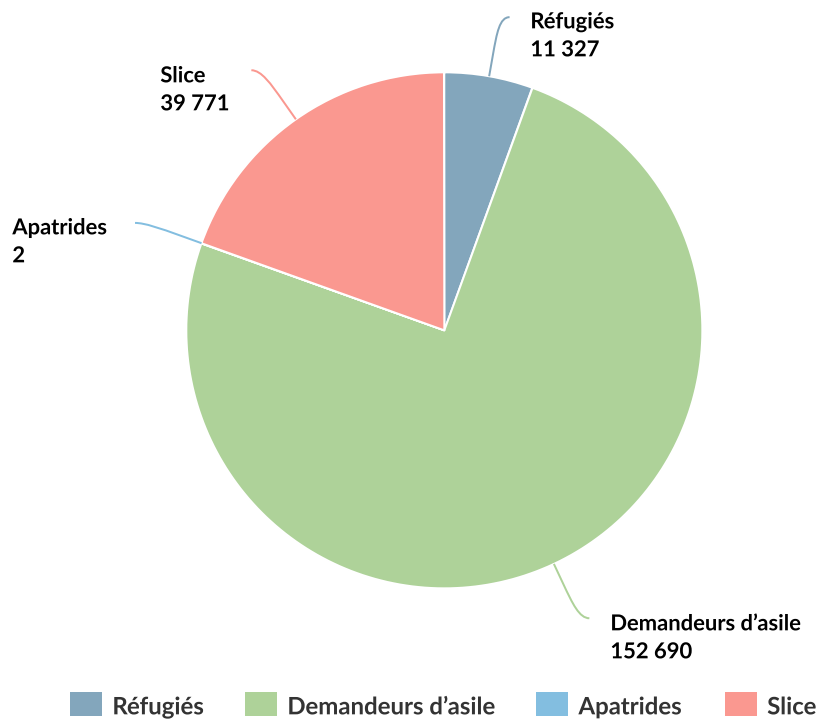


(<http://reporting.unhcr.org/admin/structure/block/manage/block/29/configure>)

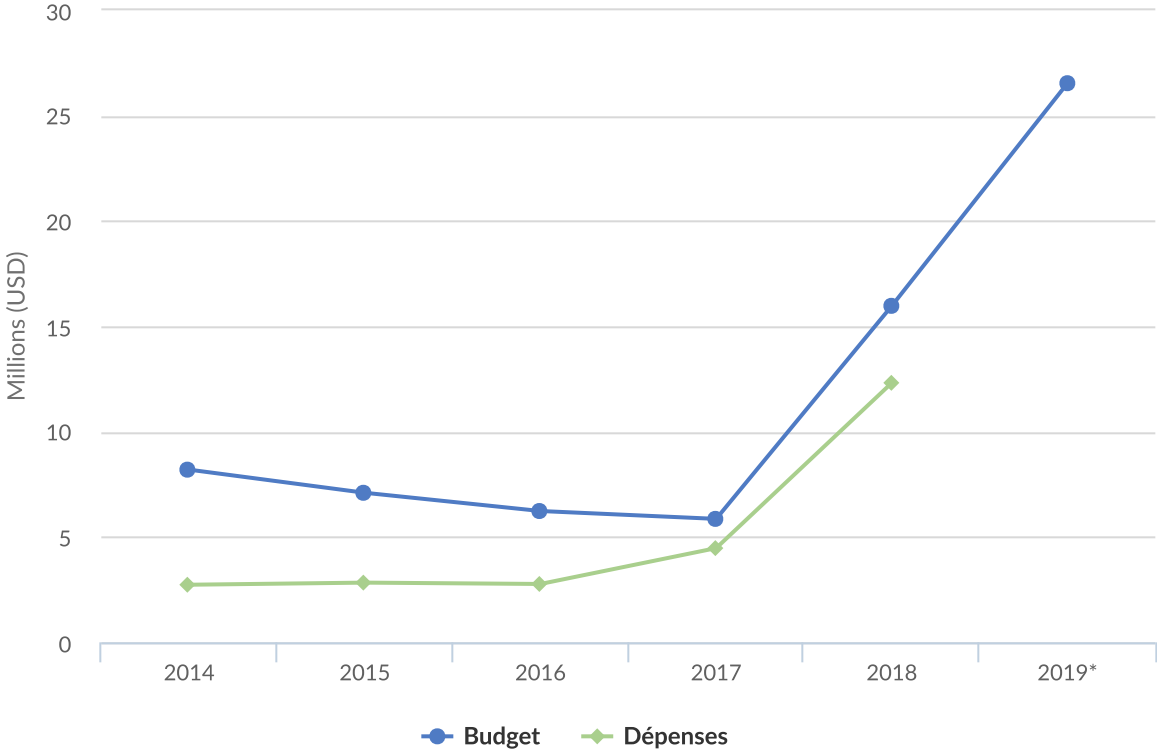
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 37% EN 2018

2018	203,790
2017	148,645
2016	68,087



Budgets et Dépenses - Brésil



Contexte opérationnel

L'environnement opérationnel au Brésil a radicalement changé en 2018 du fait de la dégradation de la situation en République bolivarienne du Venezuela. En juillet 2018, le niveau d'urgence est passé du niveau 1 au niveau 2, en raison du nombre de Vénézuéliens qui arrivaient au Brésil et des besoins correspondants en matière de protection, d'assistance et de capacité opérationnelle qui ne cessaient d'augmenter. Quelque 800 personnes arrivaient chaque jour dans l'État du Roraima, ce qui a conduit le Gouvernement à déclarer l'état d'urgence. Le HCR a accru sa réponse opérationnelle en renforçant et consolidant sa présence dans les villes de Boa Vista, Brasilia, Manaus, Pacaraima et Sao Paulo, tout en intensifiant ses activités de soutien aux autorités fédérales et locales.

La réponse d'urgence fédérale a été centrée sur l'accueil des nouveaux arrivants et la délivrance de documents à leur intention, la fourniture d'abris d'urgence aux plus vulnérables ainsi que sur le programme de relocalisation interne volontaire, visant à transférer des Vénézuéliens du Roraima à d'autres régions du Brésil. Le HCR a apporté un appui pour l'enregistrement biométrique et la délivrance de documents, ainsi que pour la coordination des activités dans le secteur des abris.

Le rôle du Brésil en tant que pays de réinstallation émergent a été renforcé et consolidé au moyen du mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents. Ce mécanisme, lancé lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, offre une plateforme pour faciliter un soutien stratégique et les efforts de renforcement des capacités pour l'élaboration de programmes de réinstallation solides et durables dans les nouveaux pays de réinstallation.

Tendances démographiques

À la fin de l'année, la population totale relevant de la compétence du HCR s'élevait à quelque 203 800 personnes – soit une augmentation d'environ 37% par rapport à la fin de l'année 2017. Cette population comprenait 11 300 réfugiés et 152 700 demandeurs d'asile, originaires en majorité du Venezuela. Les pays d'origine des autres demandeurs d'asile étaient notamment Haïti (7 030), Cuba (2 750) et la Chine (1 450).

Fin 2018, quelque 40 000 Vénézuéliens avaient également demandé un permis de séjour temporaire.

Principales réalisations

Des réalisations importantes ont été effectuées dans le cadre de la stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples. Des mécanismes d'accueil ont été mis en place dans les zones frontalières et dans les principaux points d'arrivée, notamment pour améliorer l'accès à l'information, la délivrance de documents et les systèmes d'orientation.

Le HCR a répondu à l'augmentation soudaine des besoins au Brésil par des déploiements d'urgence. De plus, des formations continues sur la préparation aux situations d'urgence, la gestion des abris et la prévention des violences sexuelles et de genre ont été dispensées aux partenaires gouvernementaux locaux et aux représentants de la société civile.

Le HCR a également commencé à identifier des pistes de solutions. Par exemple, un programme de relocalisation volontaire a facilité le transfert de plus de 4 000 Vénézuéliens des zones frontalières vers des villes offrant davantage de perspectives en matière d'emploi et de services, pour améliorer leur intégration socioéconomique. Le HCR a soutenu le processus de relocalisation en gérant deux centres de transit dans le Roraima et en appuyant des structures d'hébergement dans l'ensemble du Brésil.

Pour améliorer l'accès aux moyens de subsistance et renforcer l'inclusion économique, le HCR a réalisé, en partenariat avec l'OIT, une étude de marché et une analyse de la chaîne de valeur au Brésil.

Besoins non satisfaits

En raison de contraintes de financement :

- Le HCR n'a pas pu augmenter son soutien au gouvernement pour fournir des abris dans les régions touchées par l'afflux en provenance du Venezuela et augmenter le nombre d'abris dans le cadre du programme de relocalisation.
- L'assistance en espèces a uniquement permis de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.
- Les communautés n'ont pu bénéficier d'activités à impact rapide ou de projets communautaires destinés à promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés réfugiées et les communautés d'accueil.
- Une aide et une protection juridique ont été fournies mais il n'a pas été possible de mettre en œuvre certaines initiatives supplémentaires, concernant par exemple la représentation légale et les services juridiques spécialisés, ainsi que les centres d'aide juridique.

(<http://reporting.unhcr.org/node/24172/edit>)
